

N° 524. — DÉCISION portant répartition du crédit inscrit au budget de Tahiti et Moorea, exercice 1903, pour secours et pensions à divers.

(Du 31 décembre 1902).

LE GOUVERNEUR DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'Océanie  
CHEVALIER DE LA LÉGIION D'HONNEUR, OFFICIER DE L'INSTRUC-  
TION PUBLIQUE,

Vu le décret du 28 décembre 1885 sur le Gouvernement de la colonie ;

Vu les prévisions inscrites au budget du Service Local de Tahiti et Moorea pour l'exercice 1903 ;

Vu le procès-verbal en date du 26 décembre courant de la Commission chargée de la répartition des secours et pensions pour l'année 1903 ;

Sur la proposition du Secrétaire Général,

DÉCIDE :

Art. 1<sup>er</sup>. Le crédit inscrit au budget de Tahiti et Moorea, chap. 8, article 1<sup>er</sup>, exercice 1903, pour secours et pensions à divers, est réparti ainsi qu'il suit pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1903 :

Taatarii a Tairapa, ancien interprète.....	1.500 fr.
Butteaud, ancien secrétaire du Parquet.....	1.000
M <sup>me</sup> Denot.....	600
Mahai, ancien agent de l'Imprimerie.....	1.130
Uraore a Tauraa, ancien président du Conseil du district de Pœu.....	365
Marmouyet, indigent à Punaauia.....	365
Virihoa a Teraimano, ancien agent de l'Imprimerie..	700
Faahiahia a Maraetaata, ancien chef.....	970
Marurai a Tauhiro, veuve d'un chef, vice-président de la Haute-Cour tahitienne.....	600
Hitoti Manua a Maitui, veuve d'un chef.....	630
Teiho a Puiai, ancien mutoi.....	360
Tara a Teriinohorai, fille de l'ancien chef de Mahaena.	500
Teharuru a Tehuiarii, ancien chef d'Arue.....	750
Veuve Sallé, indigente.....	360
Rillot, indigent.....	300
Tatai a Tautu, ancien mutoi.....	300
Pouillot, indigent (à mandater au nom du R. P. Eich).	600
Veuve Bellanger, indigente.....	360
Veuve Potez, indigente.....	300
Raihauti a Terearo, ancien chef de Pare.....	750
Tiihivaariiotoa, veuve d'un chef.....	300
Enfants Teriieroo a Teriierooiterai (à mandater dans les conditions déterminées par la décision du 28 décembre 1901).....	900
Total.....	<u>13.640 fr.</u>